

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 [✉ crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

SAISON 2024/2025

En attente d'approbation par le Comité Directeur

Réunion du 20 septembre 2024 à 11h00 en Visioconférence

<u>Participent :</u>	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	ABOULKER Jean Paul	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
	Monsieur	TAILLEFER Benjamin	Membre
	Monsieur	PRIGENT Arnaud	Membre
<u>Excusés :</u>	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
	Monsieur	PARCHEMIN Mickaël	Membre
<u>Assiste :</u>	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié, Responsable de l'organisation des compétitions

Engagements des équipes en qualifications régionales

Catégories	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
M13 féminine 4X4	36 équipes	41 équipes	53 équipes	49 équipes
M13 masculine 4X4	41 équipes	49 équipes	50 équipes	54 équipes
M15 féminine 6X6	36 équipes	52 équipes	60 équipes	59 équipes
M15 masculine 6X6	32 équipes	46 équipes	59 équipes	52 équipes
M18 féminine 6X6	36 équipes	57 équipes	91 équipes	86 équipes
M18 masculine 6X6	45 équipes	72 équipes	84 équipes	87 équipes
M21 féminine 6X6	06 équipes	13 équipes	/	/
M21 masculine 6X6	15 équipes	25 équipes	21 équipes	16 équipes
Total	247 équipes	355 équipes	418 équipes	403 équipes

Nombre des équipes engagées en qualifications régionales pour la saison = 403 (moins 15 équipes par rapport à la saison 2023/2024) :

- 194 équipes féminines engagées en qualifications régionales pour la saison 2024/2025 (moins 10 équipes par rapport à la saison 2023/2024) ;
- 209 équipes masculines engagées en qualifications régionales pour la saison 2024/2025 (moins 5 équipes par rapport à la saison 2023/2024) ;

Championnats Régionaux Jeunes

La Commission Régionale Sportive décide la répartition suivante pour les championnats régionaux jeunes :

- M13 F : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes
- M13 M : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes
- M15 F : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes
- M15 M : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes
- M18 F à 40 équipes : une poule Régionale « OR » de 10 équipes, une poule Régionale « Argent » de 10 équipes, une poule Régionale « Bronze » de 10 équipes et une poule Régionale « Bronze » de 10 équipes.
- M18 M à 40 équipes : une poule Régionale « OR » de 10 équipes, une poule Régionale « Argent » de 10 équipes, une poule Régionale « Bronze » de 10 équipes et une poule Régionale « Bronze » de 10 équipes.
- M21 F : suite au nombre insuffisants des équipes engagées (05), les qualifications régionales ainsi que le championnat régional ont été annulés.
- M21 M : une poule Régionale « OR » de 10 équipes.

La Commission Régionale Sportive valide les formules sportives des qualifications régionales des catégories M13, M15, M18 et M21, elles seront détaillées dans les RPE.

RPE des Compétitions Régionales Seniors et Jeunes 2024/2025

Les RPE des compétitions régionales « seniors et jeunes » de la saison 2024/2025 gérées par la Ligue IDF de volley sont consultables sur notre site via le lien suivant : [Cliquer ICI](#)

BRI de la saison 2024/2025

Les BRI de la saison 2024/2025 sont consultables sur notre site via le lien suivant : [Cliquer ICI](#)

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (100 €).

Le secrétaire de séance
M. Jean-Paul ABOULKER



Le Président de la CRS
M. Yves MOLINARIO

